RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00104
Numéro SIREN : 327 892 964
Nom ou dénomination : BOISSONS SOFABO

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2015 sous le numéro de dépôt 21

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS

296406

Dénomination : BOISSONS SOFABO
Adresse : Aubenas Lavilledieu 07170 Lavilledieu -FRANCE-

n° de gestion : 1983B00104
n° d'identification : 327 892 964

n° de dépôt : A2015/000021
Date du dépôt : 02/01/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 20/10/2014

296406

Greffe du Tribunal de Commerce d'Aubenas - Mairie Annexe 10 rue Georges Couderc
07200 AUBENAS
Tél : 04 75 89 21 80 - Fax : 04 75 89 21 81

BOISSONS SOFABO
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Aubenas-Lavilledieu 07170 LAVILLEDIEU
327 892 964 RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE
ET LE VINGT OCTOBRE, A 11 HEURES

Les associés de la société BOISSONS SOFABO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 1er octobre 2014 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian BOURGANEL, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Christian BOURGANEL assume également les fonctions de secrétaire.

La société EUREX FIDUCIAIRE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, ayant voté par correspondance ou ayant donné pouvoir possèdent 10 000 sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité requise, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Christian BOURGANEL Président démissionnaire,
- Non-remplacement de Madame Jacqueline BOURGANEL, Directeur Général démissionnaire,
- Non-remplacement de Monsieur Thierry FLORIT-BOURGANEL, Directeur Général démissionnaire,
- Non-remplacement de Monsieur Eric FLORIT-BOURGANEL, Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christian BOURGANEL de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société « HOLDING FLOBOURG », Société par Actions Simplifiée au capital de 1 275 000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle Aubenas-Lavilledieu 07170 LAVILLEDIEU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUBENAS sous le numéro 791 876 675, représentée par son Président Monsieur Christian BOURGANEL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Jacqueline BOURGANEL de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Thierry FLORIT-BOURGANEL de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Eric FLORIT- BOURGANEL de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

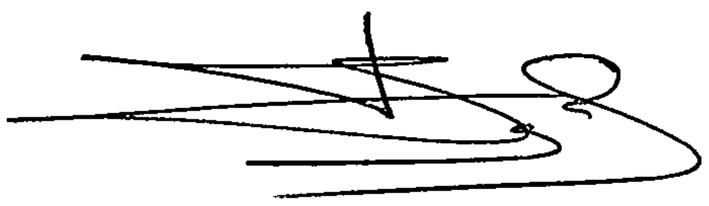
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président et secrétaire
Christian BOURGANEL



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME